

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 2 mars 2026

Membres

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Le deux mars deux mille vingt-six à 19h, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 12/02/2026

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Nicole PICHAT, Jean-Pierre BERNARD, Odile CHALANDON, Nicole ROUX, Agnès DUPERRAY

Pouvoir : Philippe COMBET à Patrice COEURJOLLY

Absents excusés : Guylène SELIN, Martine DEGOUT, Serge TARGHETTA

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° CA 2026-01 Acceptation de divers dons
--

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a accepté à titre conservatoire le don de 250 euros du Club Lyonnais des Chiffres et des Lettres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-8,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-266901+79-20260302-CA202601-DE

Article 1 : Approuve l'acceptation définitive du don précité.

A Montanay, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Président, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le : 5/03/2026